



ETABLISSEMENTS
BENEFICIAIRE
D'EXONERATIONS
FISCALES
TEMPORAIRES.
IMPACTS DIRECT
INDIRECT ET INDUIT

Délia Nilles

Novembre 2012

Etablissements bénéficiant d'exonérations fiscales temporaires

Impacts direct, indirect et induit

Délia Nilles

Cette étude a été réalisée sur mandat du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) de l'Etat de Vaud et nous tenons à remercier Monsieur Lionel Eperon, Chef du SPECo, pour la confiance témoignée à l'égard de l'Institut CREA.

Nous exprimons également notre vive reconnaissance et nos remerciements à :

Messieurs

Xavier Fromaget, chef de projets, SPECo, et Marc-Jean Martin, chef de projets, SCRIS,

pour nous avoir extrait et fourni des données sans lesquelles cette étude n'aurait pas pu être menée à bien.

Nous précisons que nous sommes bien entendu seule responsable du produit final.

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

	Pages
Principaux résultats	1
Introduction	4
Etablissements bénéficiant d'exonérations fiscales temporaires	5
1. Impact direct	7
1.1 Valeur ajoutée	7
1.2 Impôts sur les personnes physiques	9
1.3 Contributions sociales	10
2. Impact indirect	11
2.1 Impact indirect à travers les salaires	12
2.2 Impact indirect à travers les dépenses en biens et services des entreprises	15
3. Impact induit et impact total	17
4. Impact des investissements	18
Conclusion	19
Remarques	20
Annexes	21

Les établissements au bénéfice d'exonérations fiscales en 2009 représentent :

Impact direct

- 124 établissements
- 8'954 emplois en équivalents plein temps (3,3% du total cantonal)
- 1,4 milliard de valeur ajoutée directe (3,7% de la valeur ajoutée cantonale)
- 106 millions d'impôts sur le revenu revenant aux canton et communes
- 1 milliard d'investissements
- 83 millions de contributions de solidarité

Impact indirect

- 733 millions de valeur ajoutée supplémentaire
- 5'159 emplois en équivalents plein temps supplémentaires

Impact induit

- 769 millions de valeur ajoutée supplémentaire
- 4'232 emplois en équivalents plein temps supplémentaires

Impact total (en chiffres arrondis)

- 3 milliards de valeur ajoutée
 - 18'000 emplois en équivalents plein temps
- } multiplicateur = 2

Impact indirect et induit des investissements

- 588 millions de valeur ajoutée supplémentaire

Au total, les activités de production et d'investissement des établissements au bénéfice d'exonérations fiscales en 2009 ont conduit à un impact global d'environ 4,6 milliards, soit presque 3 fois plus que leur impact initial direct.

Principaux résultats

Les résultats ci-dessous se réfèrent à l'année 2009, année la plus récente où l'on dispose de données exhaustives.

Les établissements au bénéfice d'exonérations fiscales en 2009 représentent :

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 124 établissements • 8'954 emplois en équivalents plein temps • 1'432 millions de valeur ajoutée • 106 millions d'impôts sur les personnes physiques revenant au canton et aux communes • 83 millions de cotisations sociales | } | impact direct |
| <ul style="list-style-type: none"> • 733 millions de valeur ajoutée supplémentaire • 5'159 emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus | } | impact indirect |
| <ul style="list-style-type: none"> • 769 millions de valeur ajoutée induite • 4'232 emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus | } | impact induit |
| <ul style="list-style-type: none"> • 2'934 millions de valeur ajoutée globale | } | impact total |
| <ul style="list-style-type: none"> • un multiplicateur global de l'emploi de 2 | | |

Dans le cadre des établissements au bénéfice d'exonérations fiscales temporaires dans le canton de Vaud, on distingue les entreprises ou sociétés bénéficiant d'une exonération sur les impôts cantonaux et communaux (ICC) et celles bénéficiant d'une exonération de l'IFD dans le cadre de l'arrêté Bonny. Rappelons que nous nous référons ici à l'année 2009.

D'une valeur ajoutée de 1'432 millions créée directement par ces établissements, on passe, après avoir tenu compte de tous les effets indirects et induits, à une valeur ajoutée totale atteignant 2'934 millions, soit 2 fois plus, ce qui correspond également au multiplicateur de l'emploi, étant donné que la valeur ajoutée est calculée à travers les emplois en équivalents plein temps. Cela signifie que chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les établissements sous revue permet de créer ou maintenir 1 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie vaudoise.

Impact direct

Les 124 établissements au bénéfice d'exonérations fiscales temporaires représentent 0,3% de l'ensemble des entreprises dans le canton et 3,3% des emplois totaux en équivalents plein temps des secteurs secondaire et tertiaire. La part relative des emplois est donc supérieure à celle du nombre des établissements.

Les entreprises exonérées de l'ICC sont majoritairement actives dans la fabrication d'instruments de précision, branche dans laquelle se trouvent 48,3% de leurs emplois. Pour les entreprises exonérées de l'IFD, les emplois se trouvent essentiellement dans trois domaines, à savoir le commerce (28,5%), la branche des services spécialisés et scientifiques (24,8%) et la fabrication d'instruments de précision (18,8%).

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'ensemble de ces établissements se monte à 1'432 millions, soit 3,7% de la valeur ajoutée totale du canton, alors qu'ils ne représentent qu'environ 0,3% du total des établissements dans le canton. La majeure partie de la valeur ajoutée des établissements bénéficiant d'exonérations ICC est réalisée dans le secteur secondaire, alors que pour les entreprises exonérées de l'IFD la valeur ajoutée se partage presque de façon égale entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Impôts

Après avoir tenu compte de la part cantonale à l'IFD, environ 106 millions reviennent au canton et aux communes au titre d'impôts sur le revenu des personnes travaillant dans les établissements sous revue, soit environ 3,5% du montant total de l'impôt sur le revenu de l'Etat de Vaud.

Contributions sociales

A la masse salariale estimée d'environ 793 millions correspondent 83 millions au titre de contributions sociales.

Impact indirect

Les flux financiers générés par les activités des établissements sous revue se transforment en chiffre d'affaires supplémentaire pour les fournisseurs de biens et services. Ces revenus supplémentaires deviennent par la suite un moyen de dépenses en biens et services, que ce soit à travers les salaires distribués ou les achats effectués par les fournisseurs auprès d'autres. L'impact indirect est une mesure, en termes de valeur ajoutée supplémentaire et d'emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus, des effets qui passent par la chaîne des fournisseurs en biens et services de ces sociétés, soit à travers les salaires distribués, soit à travers les dépenses en biens et services des sociétés.

L'impact indirect total des activités des établissements ainsi que de leurs employés conduit à une valeur ajoutée supplémentaire de 733 millions, à laquelle sont associés 5'159 emplois en équivalents plein temps.

Impact induit

L'impact indirect n'est que la première étape d'une multitude d'autres impacts engendrés par les dépenses successives ou, en d'autres termes, par un effet d'entraînement des dépenses des impacts direct et indirect. La valeur ajoutée supplémentaire créée ainsi par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée soit absorbée. L'impact induit est estimé à 769 millions.

Impact total en termes de valeur ajoutée

Si l'on additionne les impacts direct, indirect et induit, on aboutit à une valeur ajoutée globale estimée à 2'934 millions. Au total, et au vu de la méthodologie adoptée pour calculer les impacts susmentionnés, on obtient un multiplicateur de l'emploi de 2, c'est-à-dire qu'à chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les établissements bénéficiant d'exonérations fiscales est associé 1 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie.

Introduction

Dans le cadre d'une problématique liée à l'analyse des effets économiques d'un changement de statut fiscal, qui pourrait mener au départ d'un certain nombre d'entreprises, il serait faux de se focaliser uniquement sur l'impact en termes de nombre d'emplois et de production, car on risquerait de sous-estimer l'effet global. Dans une économie, que ce soit au niveau national ou, comme dans le cas présent, au niveau cantonal, tout est interdépendant et ces interdépendances sont plus ou moins immédiates. Les entreprises qui se trouvent au premier plan - à savoir dans notre cas celles concernées par un statut d'exonération fiscale - sont en relation, directement ou indirectement, avec d'autres activités économiques dans le canton. Il s'agit dès lors de faire une appréciation plus globale de la situation, renfermant à la fois ces impacts direct, indirect et induit, les impacts indirect et induit étant ceux engendrés par l'impact direct des activités des établissements concernés, mesuré par la valeur ajoutée et les impôts, comme nous le verrons plus loin.

C'est pourquoi la présente étude a pour objectif d'estimer l'importance des retombées économiques des établissements bénéficiant d'exonérations fiscales temporaires, sous un aspect global, donc en tenant compte des impacts direct, indirect et induit des activités de ces entreprises. Dans le cadre de la présente étude, il ne s'agira cependant que d'une photographie à un moment donné, car les données nécessaires pour cette partie et mises à notre disposition ne concernent qu'une seule année, en l'occurrence l'année 2009, dernière année où l'on dispose de données exhaustives nécessaires pour les estimations¹.

A noter que nous ne tiendrons pas compte ici des aspects liés à la péréquation financière, problématique qui dépasserait largement le cadre de la présente étude.

¹ Le SPECo, l'ACI et le SCRIS ont constitué spécialement pour cette étude des tableaux indiquant plus particulièrement les branches dans lesquelles ces entreprises sont actives ainsi que le nombre d'emplois correspondants. Nous tenons encore une fois à leur exprimer nos plus vifs remerciements.

Etablissements bénéficiant d'exonérations fiscales temporaires²

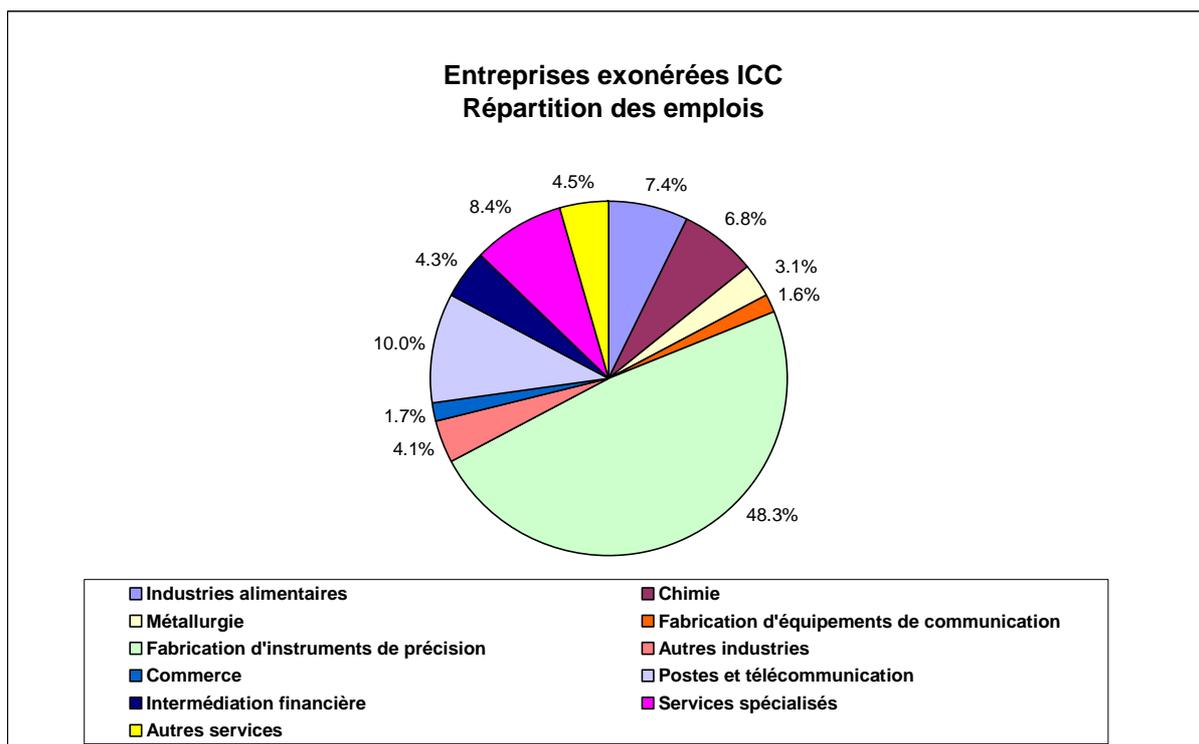
En 2009, 71 entreprises ou sociétés ont bénéficié d'une exonération sur les impôts cantonaux et communaux (ICC) et 53 ont bénéficié d'une exonération de l'IFD dans le cadre de l'arrêté Bonny. Pour 41 entreprises, l'exonération ICC est venue à échéance au début 2009 et pour 2 c'est l'exonération de l'IFD qui est venue à échéance. Ces entreprises ont donc bénéficié d'une exonération fiscale en 2008 encore, mais plus en 2009. Nous les ajouterons systématiquement dans les calculs et tableaux.

Les graphiques 1 et 2 illustrent la différence dans la répartition des domaines dans lesquels les entreprises bénéficiant d'une exonération de l'ICC sont actives et ceux dans lesquels les entreprises bénéficiant d'une exonération de l'IFD sont actives. Les entreprises exonérées de l'ICC sont majoritairement actives dans la fabrication d'instruments de précision, branche dans laquelle se trouvent 48,3% de leurs emplois. Pour les entreprises exonérées de l'IFD, les emplois se trouvent essentiellement dans trois domaines, à savoir le commerce (28,5%), la branche des services spécialisés et scientifiques (24,8%) et la fabrication d'instruments de précision (18,8%). A noter que la branche "services spécialisés et scientifiques" renferme les activités de recherche et développement (qui en constituent plus de la moitié), les activités informatiques, ainsi que les services aux entreprises dans lesquels se trouvent les activités de conseil juridique, fiscal et en gestion d'entreprise et les activités de gestion de holdings, entre autres.

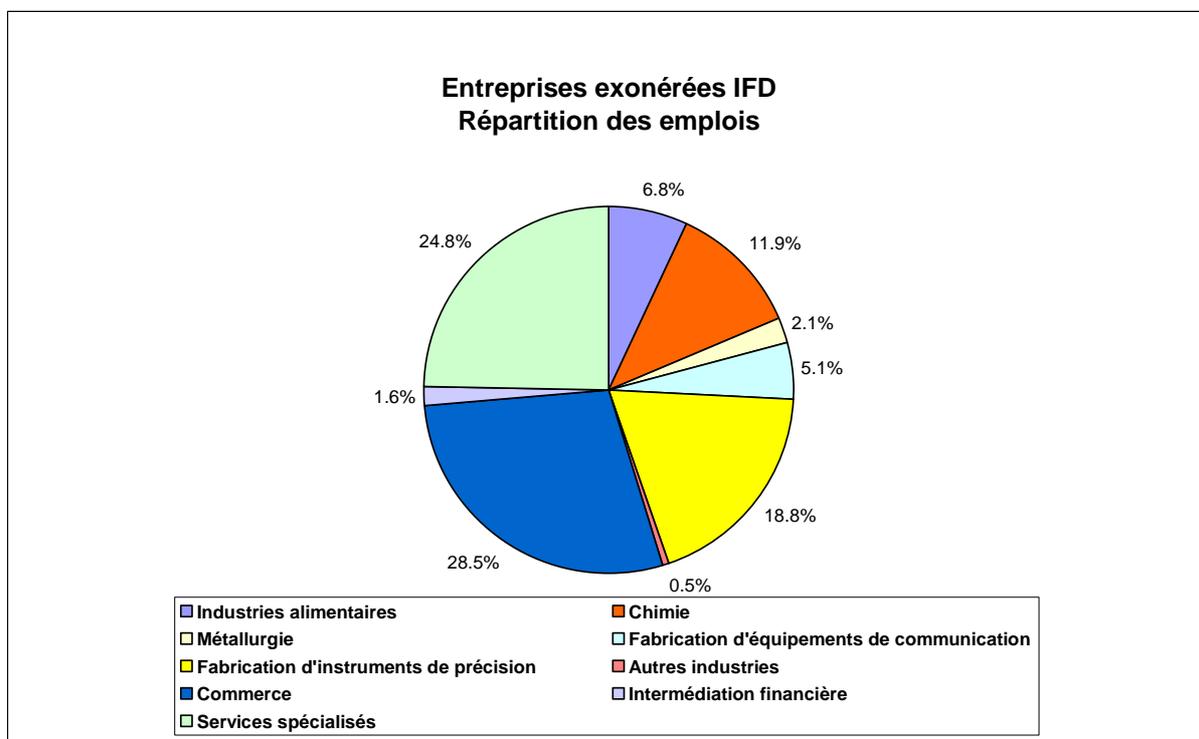
Pour ces établissements, nous estimerons dans les parties qui suivent les impacts direct, indirect et induit, afin de mieux apprécier les effets sous un angle plus large, comme mentionné dans l'introduction. De façon schématique, les trois impacts susmentionnés se résument ainsi :

- impact direct : mesure la création directe de richesse (essentiellement valeur ajoutée et impôts) à travers les activités des entreprises ;
- impact indirect : mesure le surplus de valeur injectée dans l'économie vaudoise à partir des dépenses des entreprises et de leurs employés ;
- impact induit : mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les impacts directs et indirects (effet "boule-de-neige").

² La liste des branches dans lesquelles ces entreprises sont actives ainsi que le nombre d'emplois correspondants a été constituée par le SPECo, l'AI et le SCRIS. Nous tenons encore une fois à les remercier vivement de cette collaboration.



Graphique 1



Graphique 2

1. Impact direct

Comme mentionné plus haut, l'impact direct est constitué de la valeur ajoutée des entreprises et des impôts versés ici par les personnes travaillant dans ces entreprises (étant donné que les établissements mêmes bénéficient d'exonérations fiscales). Rappelons que nous nous référons à l'année 2009, pour des raisons de disponibilité de chiffres nécessaires aux estimations.

1.1 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée du canton de Vaud est obtenue en additionnant les valeurs ajoutées de toutes les entreprises établies dans le canton. Elle correspond ainsi au produit intérieur brut (PIB). Selon une définition internationale, la valeur ajoutée représente l'augmentation de la valeur des produits résultant du processus de production. Elle correspond à la différence entre la valeur de la production et la valeur des biens et services entrant dans la production (consommation intermédiaire)³. La valeur ajoutée d'une économie est obtenue en multipliant la valeur ajoutée unitaire⁴ de chacune des branches d'activités économiques avec le nombre d'emplois en équivalents plein temps (EPT) correspondants et en les additionnant. Ainsi, la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches économiques donne le produit intérieur brut, estimé dans ce cas selon l'approche dite de la production (voir l'annexe 1).

Pour évaluer le poids économique des établissements au bénéfice d'exonérations fiscales temporaires, il convient dès lors d'examiner leur valeur ajoutée et de la comparer à la valeur ajoutée totale cantonale. La valeur ajoutée des établissements en question est obtenue en multipliant leurs emplois en équivalents plein temps (EPT) par la valeur ajoutée unitaire par branche d'activité.

Nous avons calculé séparément la valeur pour les deux catégories d'entreprises susmentionnées, à savoir celles bénéficiant en 2009 d'une exonération ICC et celles bénéficiant d'une exonération IFD. Ce sont les établissements pour lesquels on considère que le statut fiscal est "actif" en 2009. Ensuite, nous avons fait les mêmes estimations pour les entreprises toujours actives en 2009, mais dont les exonérations se sont terminées au début de 2009. Pour ces entreprises, le statut fiscal est considéré comme "terminé". Les résultats sont reproduits dans les tableaux 1a et 1b.

³ Voir p.ex. OFS, *Définitions*, ou encore INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), *Définitions et méthodes*.

⁴ C'est-à-dire par emploi en équivalents plein temps.

Les entreprises à statut fiscal actif en 2009 ont réalisé une valeur ajoutée de 1'432 millions et contribué à hauteur de 3,7% à la valeur ajoutée totale du canton, alors qu'elles ne représentent qu'environ 0,3% du total des établissements dans le canton. Leur contribution à la valeur ajoutée cantonale est donc proportionnellement plus élevée que leur poids en termes de nombre d'établissements. Par rapport aux emplois en équivalents plein temps dans le canton, elles représentent 3,3%. Quant aux établissements dont le statut fiscal est terminé, leur valeur ajoutée est de 181 millions et représente 0,5% de la valeur ajoutée cantonale.

En ligne avec le graphique 1 plus haut, on observe que la majeure partie de la valeur ajoutée des établissements à exonérations ICC est réalisée dans le secteur secondaire, alors que pour les entreprises exonérées de l'IFD la valeur ajoutée se partage de façon pratiquement égale entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Tableau 1a
Valeur ajoutée et part dans la valeur ajoutée cantonale, 2009
(millions et %)

	statut fiscal actif en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total¹
secteur secondaire	485	385	870
secteur tertiaire	215	347	563
total	700	732	1'432
en % de la VA cantonale	1.8	1.9	3.7
emplois EPT²	4'377	4'577	8'954
en % du total cantonal	1.6	1.7	3.3

Source : calculs propres

¹ total = addition des effets liés à l'exonération ICC et à l'exonération IFD

² EPT = emplois en équivalents plein temps

Tableau 1b
Valeur ajoutée et part dans la valeur ajoutée cantonale, 2009
(millions et %)

	statut fiscal terminé en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total¹
secteur secondaire	59	6	65
secteur tertiaire	110	6	116
total	169	12	181
en % de la VA cantonale	0.4	0.0	0.5
emplois EPT²	1'107	86	1'193
en % du total cantonal	0.4	0.03	0.4

Source : calculs propres

¹ total = addition des effets liés à l'exonération ICC et à l'exonération IFD

² EPT = emplois en équivalents plein temps

1.2 Impôts sur les personnes physiques

Nous avons estimé les impôts sur le revenu des personnes physiques à travers les salaires versés par les entreprises au bénéfice d'exonérations fiscales, les salaires étant dépensés majoritairement sous forme d'achats de biens et services et sous forme d'impôts justement. Pour obtenir une estimation de la masse salariale, nous passons par le salaire médian cantonal, qui est disponible pour la plupart des branches d'activité⁵. Le salaire est multiplié par le nombre d'emplois en équivalents plein temps pour donner ainsi l'estimation de la masse salariale totale versée par les entreprises en question, cette masse salariale étant assimilable au revenu brut du travail.

Ensuite nous appliquons au revenu brut du travail les taux de charge fiscale (impôts cantonaux, communaux et IFD) en pour-cent du revenu brut du travail tels que donnés par l'Administration fédérale des contributions pour le canton de Vaud⁶. Il faudrait faire ici une distinction entre personnes habitant dans le canton et celles habitant hors canton, mais nous n'avons aucune indication à notre disposition pour faire cet ajustement pour les entreprises concernées. Il s'ensuit que le montant des impôts ainsi calculé devrait être légèrement surévalué.

Quoi qu'il en soit, selon nos estimations, les personnes travaillant dans les entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales ont versé en 2009 au total 104 millions au titre d'impôts cantonaux et communaux sur le revenu et 8,4 millions d'IFD. En tenant compte de la part cantonale à l'IFD (17%), on obtient un montant de 105,5 millions revenant au canton et aux communes (tableau 2a), ce qui représente environ 3,5% du montant total de l'impôt sur le revenu de l'Etat de Vaud. Ces chiffres sont plausibles étant donné que les emplois en équivalents plein temps représentent 3,3% du total cantonal.

Le tableau 3 résume l'impact direct sous forme de valeur ajoutée et d'impôts sur les personnes physiques.

⁵ SCRIS, *Vie active, rémunération du travail*, Salaire mensuel brut médian standardisé.

⁶ *Charge fiscale en Suisse*, Chefs-lieux des cantons – Chiffres cantonaux, AFC, 2011.

Tableau 2a
Personnes physiques : impôts sur le revenu
(millions)

	statut fiscal actif en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total
ICC sur le revenu	48.3	55.7	104.0
IFD sur le revenu	3.7	4.7	8.4
total	52.0	60.4	112.4
revenant au canton et communes	48.9	56.5	105.5

Source calculs propres

Tableau 2b
Personnes physiques : impôts sur le revenu
(millions)

	statut fiscal terminé en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total
ICC sur le revenu	13.0	1.2	14.2
IFD sur le revenu	1.0	0.1	1.1
total	14.0	1.3	15.3
revenant au canton et communes	13.2	1.2	14.4

Source calculs propres

Tableau 3
Impact direct, 2009
(nombre, millions et parts¹ en %)

	statut fiscal actif		statut fiscal terminé	
	nombre et mio.	part en %	nombre et mio.	part en %
entreprises (nombre)	124	0.33	43	0.01
emplois EPT	8'954	3.3	1'193	0.4
valeur ajoutée (VA)	1'432	3.7	181	0.5
masse salariale	793	--- ²	112	--- ²
impôts revenant aux CC	106	4.0	14	0.4

Source : calculs propres

¹ Part dans le total cantonal

² Pas de chiffre disponible pour la masse salariale totale du canton

EPT = emplois en équivalents plein temps

Entreprises et emplois : nombre

Valeur ajoutée, masse salariale et impôts : millions

1.3 Contributions sociales

Il convient de mentionner ici que la masse salariale globale estimée conduit également à des contributions sociales estimées à 83,3 millions, soit 10,5% de la masse salariale totale de 793 millions.

2. Impact indirect

Les développements plus haut concernent l'impact direct des établissements au bénéfice d'exonérations fiscales en 2009. Mais, au vu des interdépendances dans une économie, il ne faut pas s'arrêter à ce seul impact direct si l'on désire examiner les effets d'un changement de statut fiscal pouvant entraîner le départ d'un certain nombre d'entreprises. Un autre impact qu'il faut prendre en considération est l'impact indirect.

L'impact indirect mesure d'une part les effets qui passent par la chaîne des fournisseurs de biens et services aux entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales. En effet, les flux financiers injectés dans l'économie par ces entreprises en achetant des biens et services sont une source de revenu pour les fournisseurs de ces biens et services, donc un chiffre d'affaires supplémentaire. Si ces fournisseurs sont établis sur sol vaudois, ils auront un impact sur l'économie vaudoise à travers leurs propres activités. D'autre part, les salaires distribués par les entreprises à leurs employés sont dépensés dans le canton, du moins en partie, sous forme de consommation de biens et services, ce qui fait également vivre, en partie, d'autres entreprises, etc. C'est l'effet multiplicateur qui peut être exprimé en termes de valeur ajoutée ou d'emplois en équivalents plein temps, les deux étant équivalents au vu de la méthodologie adoptée pour calculer la valeur ajoutée⁷.

Le problème est que ce multiplicateur est très difficile à estimer, car il demande, au niveau des entreprises, des informations sur l'origine de leurs fournisseurs de biens et services ou encore sur le lieu d'habitation des employés, vu que les personnes travaillant dans ces entreprises n'auront un impact sur l'économie vaudoise que s'ils habitent dans le canton. De même, les fournisseurs des entreprises n'auront un impact sur l'économie cantonale que s'ils sont implantés dans le canton. Pour les employés habitant dans le canton, on peut supposer que la majeure partie de leurs dépenses en biens et services vont à l'économie locale, du moins c'est ce que l'on doit admettre ici, car il nous est impossible de savoir quelle est la proportion des dépenses effectuées dans un autre canton, voire à l'étranger. De plus, comme mentionné plus haut, nous n'avons aucune indication concernant le pourcentage des employés résidant dans le canton. C'est la problématique des pendulaires, pour lesquels il est difficile d'estimer les effets nets d'un canton à l'autre.

⁷ Valeur ajoutée = valeur ajoutée unitaire multipliée par l'emploi en équivalents plein temps.

Nous admettons donc que ces employés achètent leurs produits alimentaires, leurs habits, leurs meubles, etc. auprès de magasins locaux, qu'ils prennent les transports publics locaux, qu'ils vont dans les restaurants vaudois, etc.

Sachant que les informations nécessaires pour ce genre de calcul ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'une enquête exhaustive auprès des entreprises concernées⁸ et vu le temps imparti pour la présente étude, nous avons préféré passer par d'autres méthodes.

2.1 Impact indirect à travers les salaires

Nous admettons que la masse salariale calculée dans la partie précédente est dépensée essentiellement dans le canton de Vaud. En déduisant les impôts sur le revenu et diverses contributions obligatoires, nous obtenons le revenu disponible. L'enquête sur le budget mensuel des ménages, réalisée par l'OFS, donne la répartition des dépenses mensuelles de consommation pour le canton de Vaud (annexe 2)⁹. Les résultats de cette enquête permettent de voir la répartition des dépenses de consommation entre différentes branches et de calculer la propension marginale à consommer, tel que l'illustre le tableau 4. Pour le canton de Vaud, 92% en moyenne du revenu disponible sont dépensés pour des biens et services.

En appliquant la répartition des dépenses pour le canton au revenu disponible obtenu à partir de la masse salariale calculée auparavant, nous obtenons les dépenses de consommation pour les diverses catégories effectuées dans le canton par les personnes travaillant dans les entreprises sous revue. A noter que la répartition est directement appliquée aux montants annuels, ce qui donne des résultats finaux exprimés en millions. Ces dépenses en biens et services peuvent être considérées comme un surplus de chiffre d'affaires pour les entreprises vendant ces biens et services et actives dans les domaines illustrés dans le tableau 4. Par exemple, grâce aux personnes travaillant dans les entreprises pour lesquelles le statut fiscal est actif, le chiffre d'affaires des entreprises de la branche alimentaire se trouve augmenté de 83 millions et celui du secteur de l'hôtellerie et restauration de 58 millions, etc. Au total, 663 millions sont dépensés par les personnes travaillant dans les entreprises à exonération ICC et IFD et 94 millions par celles travaillant dans les entreprises pour lesquelles le statut fiscal vient de se terminer.

⁸ Expérience faite, nous savons également que le taux de réponse à ce genre de question est très faible et que les réponses fournies sont en général lacunaires.

⁹ *Enquête sur le budget des ménages, pour les cantons d'une certaine taille, 2006-2008*, OFS.

Tableau 4
Dépenses de consommation
Montant¹ et répartition en %

	Vaud		statut fiscal	
	budget	répart.	actif	terminé
secteur secondaire	1'336	24.1	159	23
produits alimentaires et boissons non alcoolisées	694	12.5	83	12
boissons alcoolisées et tabacs	111	2.0	13	2
vêtements et chaussures	228	4.1	27	4
ameublement, équipement et entretien du ménage	304	5.5	36	5
secteur tertiaire	4'218	75.9	503	71
restauration et services d'hébergement	489	8.8	58	8
logement et énergie	1'507	27.1	180	26
dépenses de santé	307	5.5	37	5
transports	782	14.1	93	13
communications	187	3.4	22	3
loisirs et culture	644	11.6	77	11
autres biens et services	302	5.4	36	5
total	5'554	100.0	663	94
revenu disponible	6'035			
propension marginale à consommer en %	92.0			

Source : OFS, *Enquête sur le budget des ménages*, 2006-2008, et calculs propres

¹ en francs pour le budget et en millions pour les dépenses liées aux employés des entreprises considérées

Il s'agit maintenant de déterminer ce que ce chiffre d'affaires supplémentaire représente en termes de masse salariale et de valeur ajoutée et donc d'emplois en équivalents plein temps. Il faut ainsi déterminer une relation entre le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la masse salariale.

Ici aussi, nous n'avons pas de chiffres directs, spécifiques aux entreprises en question, et nous nous basons dès lors sur des indications concernant les entreprises au niveau suisse. En l'occurrence, on peut trouver auprès de l'OFS les données sur les chiffres d'affaires, les salaires, les charges de marchandises et matériaux, etc., au niveau national¹⁰. La même source donne également les relations entre la valeur ajoutée, les charges et le chiffre d'affaires, selon les branches. De ces relations on peut déduire le ratio entre les salaires et le chiffre d'affaires pour chacune des branches d'activité économique, ainsi que celui entre les charges et la valeur ajoutée. Ces ratios nous servent à estimer la valeur ajoutée pouvant être associée au chiffre d'affaires supplémentaire lié aux dépenses des employés des entreprises, l'hypothèse sous-jacente étant toutefois que les ratios observés au niveau suisse restent valables pour les entreprises du canton de Vaud. Les résultats sont reproduits dans les tableaux 5a et 5b.

¹⁰ Chiffre d'affaires et charges de marchandises et de matériaux, Charges de personnel et amortissements, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS. Structure du compte de résultats des grandes sociétés de capitaux selon la division économique, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS.

Les dépenses de consommation des personnes travaillant dans les entreprises avec statut fiscal actif en 2009 engendrent une masse salariale supplémentaire de 116 millions (tableau 5a). Cette masse salariale supplémentaire correspond à 1'516 emplois en équivalents plein temps qui génèrent une valeur ajoutée de 181 millions, ce qui correspond à presque 13% de leur valeur ajoutée directe. Pour les personnes travaillant dans les entreprises pour lesquelles le statut fiscal s'est terminé en 2009, les chiffres sont de respectivement 16 millions de masse salariale supplémentaire, 215 emplois EPT et 26 millions de valeur ajoutée.

Tableau 5a
Impact indirect des salaires
(millions et %)

	statut fiscal actif en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total
dépenses de consommation	314	349	663
masse salariale supplémentaire créée	55	61	116
EPT ¹ correspondant	717	798	1'516
en % du total de l'EPT cantonal	0.3	0.29	0.55
valeur ajoutée supplémentaire	86	95	181
en % de la VA directe des entreprises	12.2	13.0	12.6
en % de la VA totale cantonale	0.2	0.2	0.5

Source : calculs propres

¹ EPT = emplois en équivalents plein temps

Tableau 5b
Impact indirect des salaires
(millions et %)

	statut fiscal terminé en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total
dépenses de consommation	87	7	94
masse salariale supplémentaire créée	15	1	16
EPT ¹ correspondant	198	17	215
en % du total de l'EPT cantonal	0.1	0.01	0.08
valeur ajoutée supplémentaire	24	2	26
en % de la VA directe des entreprises	14.0	16.5	14.2
en % de la VA totale cantonale	0.1	0.01	0.1

Source : calculs propres

¹ EPT = emplois en équivalents plein temps

2.2 Impact indirect à travers les dépenses en biens et services des entreprises

Comme dans la partie précédente, nous nous basons ici aussi sur divers ratios qu'on observe au niveau national et qu'on applique au canton de Vaud. En l'occurrence, il s'agit des relations entre les charges de biens et services, les charges totales, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, desquelles on déduit les ratios entre les charges de biens et services et valeur ajoutée, par branche, qui permettent d'estimer le montant des dépenses en biens et services des entreprises considérées.

Une indication qu'on peut utiliser pour estimer la proportion d'achats effectués dans le canton est fournie par le tableau d'entrées/sorties pour l'économie suisse, qui indique les importations entrant dans la production et cela pour chacune des branches. Ainsi, la part moyenne des importations dans la production du secteur secondaire s'élève à 40% et celle du secteur tertiaire à environ 6%. Il s'agit cependant d'importations de l'étranger et cela ne nous dit pas combien les entreprises vaudoises "importent" des autres cantons suisses. En l'absence d'informations à ce sujet, nous ajoutons, de façon arbitraire il est vrai, la moitié du chiffre du pourcentage au secteur secondaire et la même chose pour le tertiaire, ce qui implique que nous supposons qu'en tout 60% des biens et services achetés par les fournisseurs du secteur secondaire viennent de l'étranger et d'autres cantons et pour le secteur tertiaire cette part s'élève à 9%.

Comme pour les personnes travaillant dans ces entreprises, les dépenses en biens et services des entreprises peuvent être considérées comme un supplément de chiffre d'affaires pour d'autres fournisseurs et, selon la même méthodologie que pour l'estimation de l'impact indirect des salaires, on calcule l'impact indirect des achats de biens et services, résumé dans le tableau 6 ci-dessous. Les dépenses des entreprises bénéficiant d'un statut fiscal actif en 2009 conduisent à une valeur ajoutée supplémentaire représentant 1,4% de la valeur ajoutée totale cantonale et les emplois correspondants, en équivalents plein temps, représentent 1,3% du total des emplois en équivalents plein temps dans le canton. L'impact est donc proportionnellement plus important que celui à travers les salaires.

L'impact indirect total, soit l'addition de l'impact indirect via les salaires et celui via les dépenses des entreprises est résumé dans le tableau 7. A la valeur ajoutée directe de 1'432 millions (statut fiscal actif en 2009) s'ajoute donc un montant supplémentaire de 733 millions, correspondant à 5'159 emplois en équivalents plein temps, soit environ 57% du nombre d'emplois en équivalents plein temps des entreprises concernées. Le multiplicateur de l'emploi atteint donc 1,6 (en arrondi).

Tableau 6
Impact indirect des dépenses en biens et services des entreprises
 (millions et %)

	statut fiscal actif en 2009			statut fiscal terminé en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total	exonération ICC	exonération IFD	total
dépenses de consommation	350	539	889	68	7	76
masse salariale supplémentaire créée	104	198	301	23	2	25
EPT ¹ correspondant	1'223	2'420	3'643	274	22	296
en % du total de l'EPT cantonal	0.4	0.9	1.3	0.1	0.0	0.1
valeur ajoutée supplémentaire	209	343	552	35	4	39
en % de la VA directe des entreprises	29.8	46.9	38.5	21.2	29.1	21.8
en % de la VA totale cantonale	0.5	0.9	1.4	0.1	0.01	0.1

Source : calculs propres

¹ EPT = emplois en équivalents plein temps

Tableau 7
Impact indirect total
 (millions et %)

	statut fiscal actif en 2009			statut fiscal terminé en 2009		
	exonération ICC	exonération IFD	total	exonération ICC	exonération IFD	total
dépenses de consommation	664	888	1'552	155	14	169
masse salariale supplémentaire créée	159	259	417	38	3	41
EPT ¹ correspondant	1'940	3'218	5'159	472	39	511
en % du total de l'EPT cantonal	0.4	1.2	1.9	0.2	0.0	0.2
valeur ajoutée supplémentaire	295	438	733	60	6	66
en % de la VA directe des entreprises	29.8	59.9	51.2	14.0	45.7	36.1
en % de la VA totale cantonale	0.5	1.1	1.9	0.2	0.0	0.2

Source : calculs propres

¹ EPT = emplois en équivalents plein temps

3. Impact induit et impact total

L'impact induit mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les impacts directs et indirects. En effet, la valeur ajoutée supplémentaire créée par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée, qui elle-même mène également à une nouvelle valeur ajoutée et ainsi de suite. Le multiplicateur entrant en ligne de compte pour les entreprises avec statut fiscal actif est de 51,2% et celui pour les entreprises pour lesquelles le statut est terminé est de 36,1% (voir tableau 7, pourcentage de la valeur ajoutée supplémentaire par rapport à la valeur ajoutée directe). On est ainsi en présence d'une chaîne de dépenses successives jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée de départ soit absorbée. Ainsi, pour les entreprises à statut fiscal actif et toutes choses égales par ailleurs, la valeur ajoutée supplémentaire de 733 millions (impact indirect total) conduira à une nouvelle valeur ajoutée de 375 millions (51,6% de 733) qui elle-même conduira à une valeur ajoutée de 192 millions (51,6% de 375), etc. Au final, on aboutit à un impact induit de 769 millions et de 36 millions pour les entreprises à statut fiscal terminé, tel qu'indiqué dans le tableau 8 qui donne l'impact total. Le multiplicateur global de l'emploi atteint 2.0 pour les entreprises à statut fiscal actif et 1,6 pour celles à statut fiscal terminé. L'impact relatif global de ces dernières est donc légèrement inférieur à celui des entreprises à statut actif, ce qui est lié d'une part aux entreprises peu nombreuses dans cette catégorie et, d'autre part, à une répartition différente parmi les branches d'activité.

En additionnant les impacts des entreprises au bénéfice d'exonérations encore actives en 2009 de celles dont le statut d'exonération vient de se terminer, on obtient un impact global de 3,2 milliards, correspondant à un multiplicateur de l'emploi de 2.0. Cela signifie que chaque emploi dans ces entreprises crée ou maintient 1 autre emploi dans le reste de l'économie vaudoise.

Tableau 8
Impacts direct, indirect et induit
(millions)

	statut fiscal actif	statut fiscal terminé	total
impact direct (VA de départ)	1'432	181	1'613
impact indirect	733	65	798
impact induit	769	36	805
total des impacts	2'934	282	3'216
multiplicateur de l'emploi global	2.0	1.6	2.0

Source : calculs propres

Soulignons encore que, contrairement à l'impact indirect et a fortiori l'impact direct, qui se déploient assez rapidement dans l'économie, l'impact induit peut s'étaler dans le temps, étant donné qu'il est le résultat de dépenses successives à travers le temps.

4. Impact des investissements

Il convient également de mentionner les impacts liés aux investissements des entreprises sous revue. En 2009, les entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales ICC/IFD ont fait des investissements pour 1,1 milliards et celles dont le système d'exonération venait de se terminer ont encore investi environ 200 millions en 2009¹¹. La majeure partie (49%) de ces montants concerne l'investissement immatériel¹², 23% sont des investissements en immeubles et 21% sont des investissements en équipements.

En appliquant la même méthodologie que dans les parties précédentes, nous estimons les impacts indirects et induits de ces investissements, en les répartissant selon les branches et selon les pourcentages susmentionnés. Nous n'entrons plus dans le calcul détaillé ici, mais reproduisons juste dans le tableau ci-dessous les résultats. Le montant des investissements initiaux conduit ainsi à une autre valeur ajoutée supplémentaire de 711 millions (457+254), ce qui donne un impact total de presque 2 milliards, avec un multiplicateur de 1,6 (en arrondi).

Tableau 9
Impacts indirect et induit des investissements
(millions)

	statut fiscal actif	statut fiscal terminé	total
investissements	1'082	200	1'282
impact indirect	381	76	457
impact induit	207	47	254
total des impacts	1'670	323	1'993
multiplicateur	1.5	1.6	1.6

Source : calculs propres

Au total, les activités de production et d'investissements des établissements bénéficiant d'exonérations fiscales IFF/IFD en 2009 conduisent ainsi à un impact global d'environ 4,6 milliards, soit environ 3 fois plus que l'impact initial direct de leur valeur ajoutée.

¹¹ Chiffres fournis par le SPECo-ACI-SCRIS.

¹² Investissements destinés à améliorer la compétitivité des entreprises en matière d'organisation, d'études, de développement de logiciels, de ressources humaines, entre autres.

Conclusion

Les entreprises au bénéfice d'**exonérations fiscales temporaires actives** en 2009 représentent 8'954 emplois en équivalents plein temps, ont injecté directement 1,4 milliards dans l'économie vaudoise, soit 3,7% de la valeur ajoutée totale, ont permis de créer ou maintenir de façon indirecte à travers leurs activités, environ 9'000 emplois en équivalents plein temps dans le reste de l'économie vaudoise, auxquels correspond une valeur ajoutée supplémentaire de 1,5 milliards. Les personnes travaillant dans ces entreprises ont versé environ 112 millions au titre d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux sur le revenu, dont 106 millions reviennent au canton et aux communes. Ces mêmes entreprises ont investi pour environ 1 milliard. Ajoutons également que la masse salariale distribuée par ces entreprises représente 83 millions de contributions sociales.

On peut en conclure que, si ces entreprises disparaissaient du jour au lendemain, la perte immédiate pour le canton serait de 1,4 milliards (impact direct en valeur ajoutée) à laquelle s'ajouterait une perte de 106 millions en termes d'impôts sur le revenu des personnes physiques. Le nombre d'emplois perdus se monterait à environ 9'000. Bien entendu, l'éventualité d'un départ de l'ensemble de ces établissements est nulle. N'empêche qu'on ne peut exclure qu'un certain nombre d'entreprises puissent quitter le canton en cas de changement de statut fiscal. Ainsi, il ressort d'une étude récente de PwC¹³ que parmi les critères-clés pour les multinationales étrangères venant s'installer en Suisse figure en première place le champ d'application et le taux de l'impôt sur les sociétés. Beaucoup de facteurs sont importants pour ces sociétés, mais celui lié à l'imposition est prépondérant (à presque 100%).

Aux impacts susmentionnés, il conviendrait d'ajouter le montant des impacts indirect et induit des activités productives et d'investissements, qui se monte au total à environ 2 milliards, mais il est plus difficile d'imaginer comment et pendant combien de temps ces effets se transmettraient à travers les divers canaux de production, au vu des nombreuses interactions qui font que les effets pourraient se diluer partiellement au fil du temps.

¹³ *HQs in Switzerland - maximising benefits and handling challenges*. A survey on Centralised Business Models, PwC, 2012.

Remarques

Trois points méritent d'être relevés :

1) L'estimation de la masse salariale des personnes travaillant dans les établissements sous revue se base sur le salaire médian par branche, seule statistique disponible pour le canton de Vaud (et pour d'autres cantons d'ailleurs). Or, le salaire médian est inférieur au salaire moyen qui, au vu des entreprises examinées, aurait été plus approprié dans les calculs.

2) Comme mentionné plus haut, le montant des impôts versés par les personnes travaillant dans les entreprises sous revue est légèrement surestimé, étant donné que nous n'avons pas pu faire d'ajustement en fonction de la proportion des ces personnes résidant ou non dans le canton.

3) En revanche, l'impact total peut être considéré comme sous-estimé, car nous n'avons pas pu tenir compte de tous les impacts indirects et induits¹⁴. Il en est ainsi des impôts dont le calcul est limité à l'impact direct. Or, les entreprises et employés, concernés indirectement par les activités des sociétés sous revue, paient également des impôts, dont une partie peut dès lors être mise en relation avec les activités des entreprises sous revue ici.

¹⁴ Essentiellement pour des raisons de délai imparti (et aussi par manque de certains chiffres en relation avec la fiscalité).

ANNEXE 1

Valeur ajoutée et PIB¹⁵

De façon un peu simplifiée, on peut dire que le PIB est une mesure monétaire de la richesse créée, pendant une certaine période, par l'activité de production d'une zone économique donnée. Il peut être estimé selon trois approches distinctes, schématiquement décrites ci-dessous :

- Approche de la *production*

en additionnant les valeurs ajoutées créées par l'ensemble des unités engagées dans une activité productrice ; le plus souvent, la valeur ajoutée est calculée comme la différence entre la valeur des biens et services *produits* et la valeur des biens et services *employés* dans le processus de production.

- Approche de la *dépense*

en calculant la différence entre la valeur des biens et services qui sortent du secteur de la production de la zone économique (pour être consommés par les ménages ou exportés, par exemple) et ceux qui entrent dans le secteur de la production de la zone économique (autrement dit, les biens et services importés).

- Approche des *revenus*

en additionnant la valeur des revenus du travail (salaires, bonus, ...) et du capital (intérêts payés, dividendes, profits, ...) versés par les entreprises de la zone considérée.

Abstraction faite de quelques ajustements, ces trois approches aboutissent à la même valeur du PIB.

La valeur ajoutée est utilisée pour rémunérer les travailleurs (salaires en particulier) et les prêteurs (intérêts en particulier), le solde constituant du profit. Les revenus totaux et la valeur ajoutée totale doivent donc être identiques. Il s'ensuit que l'approche des revenus et l'approche de la production doivent aboutir à la même valeur.

Pour l'estimation d'un PIB cantonal, il n'est pas possible d'adopter l'approche de la dépense, puisqu'elle repose, entre autres, sur des statistiques des flux intercantonaux de biens et services, autrement dit, sur des statistiques portant sur les "exportations" et les "importations" cantonales. Or, dans le cas de la Suisse (et de nombreux autres pays), de telles statistiques n'existent pas.

Il s'ensuit que les PIB cantonaux sont généralement estimés en utilisant l'approche par la production ou celle par les revenus.

¹⁵ Voir D. Nilles et C. Sfreddo, "Estimation du PIB du canton de Genève", in *Etudes et documents*, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève, février 2010.

ANNEXE 2

Revenus et dépenses des ménages pour le canton de Vaud

Montant mensuel moyen en francs par ménage et répartition en % du revenu brut

Revenus du travail	6'584	73.5
Revenus issus d'activités salariées	5'862	65.4
Revenus issus d'activités indépendantes	722	8.1
Revenus de la fortune et de la location	357	4.0
Revenu primaire	6'941	77.5
Rentes et transferts sociaux	1'881	21.0
Rentes AVS/AI (premier pilier)	759	8.5
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	683	7.6
Prestations sociales et indemnités	439	4.9
Transferts monétaires reçus d'autres ménages	136	1.5
Revenu brut	8'958	100.0
Dépenses de transfert obligatoires	-2'721	-30.4
Assurances sociales: contributions	-816	30.0
Impôts	-1'333	163.4
Assurance-maladie de base: primes	-572	42.9
Transferts monétaires versés à d'autres ménages	-201	35.2
Revenu disponible	6'035	67.4
Autres assurances, taxes et transferts	-585	-6.5
Assurances-maladie complémentaires: primes	-115	-1.3
Autres assurances: primes	-196	-2.2
Taxes	-126	-1.4
Dons, cadeaux offerts et invitations	-147	-1.6
Dépenses de consommation	-5'554	-62.0
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-694	-7.7
Boissons alcoolisées et tabacs	-111	-1.2
Restauration et services d'hébergement	-489	-5.5
Vêtements et chaussures	-228	-2.5
Logement et énergie	-1'507	-16.8
Ameublement, équipement et entretien du ménage	-304	-3.4
Dépenses de santé	-307	-3.4
Transports	-782	-8.7
Communications	-187	-2.1
Loisirs et culture	-644	-7.2
Autres biens et services	-302	-3.4
Revenus sporadiques	471	5.3
Epargne	367	4.1

Source : Enquête sur le budget des ménages (EBM), 2006-2008, OFS.